

Décision n° D2025_040

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine, livre V, notamment ses articles L. 523-4 et L. 523-5,

Vu l'arrêté de la ministre de la culture et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 26 juillet 2018 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du bureau du patrimoine archéologique de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu l'arrêté n° 2025-257 du préfet de la région d'Île-de-France - Direction régionale des affaires culturelles - Service régional de l'archéologie en date du 6 mai 2025 portant prescription de la réalisation d'un diagnostic archéologique sur des terrains situés à Bobigny - 1 rue de Chablis - Section cadastrale C - Parcelle 195p, pour une surface de 5 508 m², dans le cadre d'un projet d'aménagement,

décide



Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20250527-D2025_040-AR

- DE RÉALISER le diagnostic archéologique sur les terrains situés à Bobigny – 1 rue de Chablis – Section cadastrale C – Parcelle C, pour une surface de 5 508 m², dans le cadre d'un projet d'aménagement.

- DE CHARGER son représentant de signer la convention de réalisation dudit diagnostic à intervenir avec l'aménageur ou son représentant et tout document afférent à cette opération.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20250527-D2025_040-AR